



SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE  
L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par :

Dossier n°526

DREAL GRAND EST/UD68

Affaire suivie par

Ref : 0006700763\_2026\_08\_26\_CORPLEX\_SuivEch\_codoc

Colmar, le 2 octobre 2026

Monsieur le directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte du contrôle documentaire effectué le 26 août 2026, dont une copie du rapport vous a été communiquée. Les constats effectués révèlent que les prescriptions portées par l'arrêté du 9 août 2024 portant mise en demeure concernant votre plan d'intervention et la conformité de votre système d'extinction automatique, sont désormais respectées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet  
pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général

**SIGNÉ**

Morgan TANGUY

CORPLEX  
75 Route de Lapoutroie  
CS 20027  
68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE